LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

COMMUNIQUÉ CONJOINT
DE LA FRANCE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA BELGIQUE, DE L'ITALIE, DU LUXEMBOURG ET DES PAYS-BAS

1951 – 2021 : DE LA CECA AU PACTE VERT, FAIRE DE L'EUROPE UNE PUISSANCE VERTE
18 avril 2021

Le 18 avril 1951, le Traité de Paris instituait la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Signé par nos pays, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, ce traité créait un marché commun du charbon et de l'acier.

Nos six pays faisaient ainsi, à Paris, le pari simple et visionnaire de la coopération pour reconstruire un continent meurtri et fracturé par six années du plus terrible conflit armé que le monde ait connu.

Et nul mieux que Robert Schuman dans son discours du salon de l'Horloge ne peut exprimer ce qui présidait à la signature de ce traité, la recherche d'une méthode nouvelle pour atteindre un idéal de paix et de prospérité : « l'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera pas des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait (…). La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre le France et l'Allemagne devient non seulement impensable mais matériellement impossible ».

C'est cette méthode et cet idéal qui continuent de nous inspirer aujourd'hui.

Centrale dans la reconstruction et la pacification de l'Europe en 1951, la question du charbon et de l'acier s'est aujourd'hui déplacée vers la question de l'impact de ces matières premières sur l'environnement et le climat. Comme source d'énergie, le charbon a vocation à disparaître progressivement de l'Union européenne pour que celle-ci atteigne la neutralité climatique en 2050. L'acier demeure quant à lui un composant industriel essentiel à l'industrie européenne, qui reste la pierre angulaire de notre prospérité et que nous devrons produire de manière plus verte et durable grâce, par exemple, à l'hydrogène vert.

Six décennies après la création de la CECA, c'est à Paris qu'a été scellé l'accord mondial historique pour le climat. C'est pour tout cela que, 70 ans après la signature du Traité de Paris, nous nous retrouvons à l'endroit même où il fut signé, dans le salon de l'Horloge du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le temps qui a passé a renforcé notre Europe, il a aussi accru l'urgence climatique. Le moment est venu de bâtir cet avenir en puisant l'énergie dans cet héritage qui nous éclaire.

Dans quelques semaines, la Commission européenne présentera ses propositions législatives pour mettre en œuvre le Pacte vert européen dans le domaine du climat : nous l'appelons ici à faire preuve d'ambition et de cohérence, signal d'une Europe ambitieuse pour le climat, équitable et inclusive avec ses membres, coopérative avec ses partenaires, souveraine dans ses choix et précurseur d'une

diplomatie climatique et énergétique internationale. Cette occasion pour moderniser nos économies, nous devons la saisir maintenant.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Commission travaille notamment à une proposition pour un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières qui garantisse l'intégrité environnementale des politiques de l'UE et évite les fuites de carbone, d'une manière qui soit compatible avec les règles de l'OMC.

Parce qu'au moment où, au travers du budget européen et du plan de relance, nous pouvons investir massivement dans la transition écologique, nous devons saisir l'occasion de moderniser nos économies sans être pénalisés par une course au moins disant environnemental.

Comme un fil entre deux moments refondateurs, l'énergie reste au cœur de notre union. Hier, elle a sous-tendu la réconciliation et la mise en commun des moyens clés de l'industrie florissante au lendemain d'une guerre ravageuse. Aujourd'hui, elle fait office de symbole de notre préoccupation climatique, de notre souveraineté et des projets de notre jeunesse, d'une ambition européenne à construire de nouveau, ensemble, à Vingt-sept.